

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

LETTRE AUX PARENTS D'ÉLÈVES ET À L'ENSEMBLE DES VALLANGOUJARDOIS QUI,
TOUS, SE SENTENT CONCERNÉS PAR LA VIE DE NOTRE ÉCOLE COMMUNALE

Vallangoujard, le 26 mars 2024

Comme vous le savez, nous avons appris — assez brutalement — que la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-d'Oise avait décidé la fermeture à la prochaine rentrée de l'une de nos quatre classes et, par conséquent, la suppression d'un poste d'enseignant.

Cette décision crée une situation préoccupante.

Les critères de cette décision nous sont inconnus. Le nouvel « indice de position sociale » interviendrait, sans que nous sachions comment il est calculé et pris en compte. L'effectif d'élèves est forcément l'un des critères principaux, mais il ne nous est pas indiqué d'objectif chiffré. Il est exact que l'effectif des enfants de notre village a diminué (comme je l'avais évoqué à l'occasion de la réunion publique sur l'école en novembre dernier). Mais nos perspectives démographiques sont positives à court moyen terme, au vu de l'ensemble des projets individuels et collectifs de construction ou de déménagements avec rajeunissement des occupants ; or, cela ne semble pas pris en compte. Enfin, s'il est avéré que l'Éducation nationale manque de candidats pour certains postes, la demande demeure forte pour enseigner à Vallangoujard.

Face à cette décision, une action combinée s'est aussitôt mise en marche.

- La Municipalité entreprend toutes les démarches possibles auprès des autorités et élus du Département pour le maintien des quatre classes.

- Les délégués de parents d'élèves se mobilisent. Ils mettent des mots dans les boîtes aux lettres des villages voisins dont l'école n'est plus communale mais intercommunale, sachant qu'un « regroupement pédagogique intercommunal » impose des transports d'enfants d'un site à l'autre et la séparation des fratries. Au feu rouge, ils présentent aux personnes venant de l'Oise les qualités intrinsèques de notre école, sachant que des parents de l'Oise peuvent préférer le régime des vacances scolaires de la région parisienne à celui de leur zone.

Je considère que cette démarche des délégués est bien inspirée et je l'ai donc aussitôt soutenue.

Ceci pour les trois raisons suivantes.

- 1- Je suis très attaché aux libertés individuelles, et en particulier à la liberté pour les parents de choisir l'école de leurs enfants. Le code de l'éducation (L131-5) dit, en effet, que : « *Les familles domiciliées à proximité de deux ou plusieurs écoles publiques ont la faculté de faire inscrire leurs enfants à l'une ou l'autre de ces écoles, qu'elle soit ou non sur le territoire de leur commune...* ». C'est aux parents de choisir ce qui est le mieux pour le bien-être, l'éducation et le développement de leurs enfants. Quant à nous qui, dans nos différentes attributions, avons la charge des établissements, il nous revient, dans toute la mesure de nos possibilités, de nous mettre au service de leur projet éducatif.

- 2- Je considère que délivrer une information sur notre école s'inscrit dans une logique de transparence permettant aux parents d'exercer le libre choix de l'école de leurs enfants. Ils peuvent préférer une école communale à une école intercommunale. Ils peuvent souhaiter bénéficier d'intervenants spécialisés tels que ceux que la Commune de Vallangoujard met à disposition de son école : sports, anglais, arts plastiques, bibliothèque et lecture, aide aux devoirs... L'essentiel est qu'ils aient une information suffisante et qu'ils comprennent qu'ils ont le droit de choisir.
- 3- Enfin et surtout, il est de mon devoir d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la commune, de ses habitants et de ses institutions. C'est la mission du maire, comme celle des élus communaux ou des délégués de parents. Dans le cas d'espèce, il est clair que l'intérêt des Vallangoujardois est que tout soit fait pour maintenir une école de qualité.

Toutefois, ce soutien à l'action directe des parents d'élèves ne fait pas l'unanimité. Certains voudraient bien ne pas avoir à prendre parti et se prononcent tantôt pour une solution et tantôt pour une autre. D'autres, avec une position plus affirmée, disent clairement qu'ils ne m'approuvent pas, en mettant en avant deux risques.

1/ Le premier risque est que cela pourrait altérer les bonnes relations de voisinage que nous nous devons d'entretenir avec les élus des autres communes.

2/ Le second risque est qu'il nous sera difficile d'équilibrer nos effectifs et que, par conséquent, nous pourrions finalement nous retrouver avec un nombre d'enfants ne correspondant pas au nombre de nos enseignants.

De telles mises en garde ne manquent pas de pertinence. Mais les combats de la vie publique, comme tous les combats, imposent des choix et comportent des risques. Il faudra, bien sûr, le moment venu, gérer et minimiser ces risques et leurs effets. Mais, pour mettre les meilleures chances de son côté, mieux vaut adopter une stratégie simple et claire. Et pour cela des choix s'imposent. Du reste, la meilleure façon de n'arriver à rien serait de tergiverser en cherchant à ménager la chèvre et le chou.

L'école est au cœur de notre collectivité. Son bon fonctionnement est une priorité. Autour de ce bien commun se structure l'essentiel de la vie sociale du village. L'avenir se joue en grande partie dans ces belles années de la petite enfance que notre école accompagne. Pour cela, et en toute hypothèse quant à l'issue de nos démarches, la Commune poursuivra son effort dans l'accompagnement de l'équipe pédagogique et portera plus que jamais l'ambition d'une école de grande qualité.

Soyez assurés de mon engagement.

Marc Giroud, maire